Rapport de la session de printemps 2025

Du 3 mars au 21 mars 2025

Par Christian Steiner, secrétaire du groupe

Quatre camions pour une élection

Au premier tour de scrutin, il ne manquait qu'une voix. Au second tour, l'évidence se confirmait. La Suisse a un nouveau conseiller fédéral : Martin Pfister. Un conseiller d'État de Suisse centrale a remporté la victoire de bout en bout face au conseiller national Markus Ritter. Je félicite chaleureusement le nouveau conseiller fédéral. Avec le DDPS, il prend en charge un département clé pour la sécurité de notre pays.

L'élection au Conseil fédéral, presque ennuyeuse, a été suivie par de nombreux observateurs et professionnels des médias. Dans les pas perdus ce jour-là, on pouvait clairement le sentir : il n'y a pas de crise des médias dans ce pays. Les rédacteurs en chef, les caméras, les microphones et les journalistes de la capitale fourmillaient. L'information risquait-elle de manquer de couverture médiatique ? Absolument pas. Même avec un smartphone, on pouvait partager les résultats d'une telle élection et en faire un événement.

Il y avait plus de journalistes que jamais au Palais fédéral. Le marché de l'information est vivant et montre que la couverture médiatique est possible même sans subventions publiques. Au lieu d'accepter ces nouvelles dynamique du marché de l'information et éventuellement de signaler d'autres lacunes dans la couverture médiatique, les différentes chaînes et les journalistes de la RTS ont contribué plus que de raison à créer de l'agitation. Les chaînes publiques se sont installées en misant sur de grands moyens. Plusieurs salles ont été vidées et pas moins de quatre grands camions de transmission ont été garés devant le Palais fédéral. Un peu plus d'humilité, de bonne recherche et de couverture équitable aurait été plus efficace pour maintenir la compréhension de la politique parmi la population. Mais il faudra sans doute l'initiative No-Billag 2 pour aider la RTS à se ressaisir.

1. Manque de main-d'œuvre, immigration massive d'asile

Avec son initiative de résiliation, l'UDC veut rompre la voie bilatérale qui a fait ses preuves. C'est dans la conjoncture actuelle, alors que la Russie mène une guerre illégale au regard du droit international et que Trump sabote le commerce mondial, que les anciens accords éprouvés de la Suisse devraient être abandonnés ? Nos hôpitaux risqueraient de s'effondrer, les restaurants de fermer, et de nombreuses PME pourraient disparaître. Sans Schengen, la Suisse deviendrait un véritable havre pour l'immigration d'asile. Le PLR combattra cette initiative avec toute sa force – dans l'intérêt des citoyennes et citoyens. C'est ce que le parti a clairement indiqué lors d'une conférence de presse pendant la session. Souhaitez-vous vous engager ? Luttez avec nous et protégez les intérêts des PME, de la classe moyenne et des travailleurs. Vous pouvez vous engager ici : https://initiative-resiliation-non.ch/

2. Renforcer la protection de la propriété

Le projet de loi « Protection contre les atteintes à la possession d'un immeuble » constitue une étape importante vers le renforcement des droits des propriétaires immobiliers. L'objectif du projet est de simplifier la protection contre les occupations illégales et de structurer plus clairement les procédures. Par exemple, l'article 926 du Code civil sera modifié de sorte que le terme « aussitôt », jusqu'à présent inapplicable, soit remplacé par un « délai raisonnable », ce qui permet un temps de réaction. De plus, les modifications des articles de procédure permettront aux autorités d'agir plus rapidement et efficacement contre les occupations illégales, sans pour autant affaiblir le cadre juridique. Le projet, qui est né de la motion Feller, promet ainsi une amélioration notable de la clarté juridique et de la sécurité pour les propriétaires en Suisse. Le projet de loi a été adopté par le Conseil national.

3. Préserver la paix juridique – Les actions collectives restent exclues

Le Conseil national n'a pas adopté le projet de loi visant à introduire des actions collectives. Le PLR Suisse réaffirme ainsi son engagement envers la tradition juridique suisse, qui a fait ses preuves. Plutôt que de recourir à des actions collectives risquées, qui pourraient conduire à une « industrialisation des plaintes », nous privilégions des mécanismes de règlement des conflits efficaces et peu coûteux en dehors du système judiciaire, tels que la médiation. Ces instruments protègent la compétitivité économique et préservent l'équilibre entre les risques et l'égalité des procédures judiciaires.

4. Accord de libre-échange avec l'Inde: une victoire pour notre diplomatie et notre économie suisse

Les deux chambres ont donné leur feu vert pour la ratification de l'accord de libre-échange avec l'Inde, signé il y a un an après seize ans de négociations, aux côtés des autres membres de l'AELE (Islande, Liechtenstein et Norvège). Cet accord permettra d'alléger les droits de douane pour 94,7% des exportations suisses vers l'Inde, un marché où les taxes douanières sont traditionnellement très élevées.

Le PLR se réjouit de cet "accord historique" qui représente une véritable prouesse diplomatique et qui constitue une étape importante dans nos relations commerciales. Cette avancée majeure permet à la Suisse de diversifier son accès aux marchés étrangers, un objectif stratégique défendu de longue date par notre parti.

Une fois de plus, la gauche a démontré son opposition systématique au développement économique en refusant ou en s'abstenant partiellement, malgré l'inclusion d'un chapitre sur le commerce et le développement durable. Le PLR continuera de défendre avec vigueur ces accords essentiels qui renforcent la compétitivité de notre économie et ouvrent de nouveaux débouchés à nos entreprises.

5. Un contrôle exercé par la victime plutôt qu'une contrainte imposée par l'état : Evolution du délit de harcèlement

Dans le cadre du projet de loi visant à clarifier le délit de harcèlement (art. 181b du Code pénal suisse), le Conseil national a suivi la majorité. La nouvelle version décrit le délit comme un délit sous plainte – y compris dans les relations de couple – soulignant ainsi l'autonomie des victimes à décider de l'ouverture d'une procédure pénale. Malgré des débats intenses, la question de savoir si un délit d'initiative publique ne serait pas plus approprié dans les relations intimes demeure ouverte. Toutefois, le groupe des libéraux-radicaux soutient l'approche existante, car elle évite que les victimes soient involontairement poussées dans une procédure pénale et renvoie le projet pour la suite de la procédure au Conseil des États.

6. 24.037 Liste des tarifs d'analyse

Une concurrence accrue dans le secteur de la santé le rend plus efficace et peut réduire les coûts. Le Conseil national a maintenant décidé de faire un pas dans cette direction en ce qui concerne les analyses de laboratoire. Jusqu'à présent, les tarifs des analyses de laboratoire ne sont pas négociés entre les différents acteurs, mais sont fixés par le Département fédéral de l'intérieur. Ces tarifs de laboratoire sont en Suisse – même après correction du pouvoir d'achat – très élevés en comparaison internationale. Les analyses de laboratoire coûtent plus de 2 milliards de francs par an à l'assurance de base, mais les payeurs de primes n'exercent aujourd'hui aucune influence sur ces prix. La décision du Conseil national renforce l'économie de marché libre dans le secteur de la santé.

7. 22.423 Soutien indirect à la presse

Le projet de loi propose un élargissement du soutien indirect à la presse. Cela devrait se faire par des contributions supplémentaires pour la presse régionale et locale, la presse associative et fondation, ainsi que pour les distributions matinales. Lors des discussions au sein des chambres, il a été question du montant des contributions et de savoir si certaines d'entre elles devaient être supprimées. Il s'agit de dépenses supplémentaires potentielles allant jusqu'à 45 millions de francs.

Le groupe PLR a plaidé pour un élargissement modéré pour la presse régionale et locale, ainsi que pour la suppression de la presse associative et fondation, et le transfert des soutiens actuels pour ces dernières vers les distributions matinales. En raison du résultat de vote contraire au Conseil national, le groupe PLR a rejeté l'initiative parlementaire lors de la dernière lecture.

8. 24.073 Mise en œuvre de la 13e rente AVS

Le Conseil national s'accorde avec le Conseil des États pour que la 13e rente AVS soit versée pour la première fois en décembre 2026. La décision a été prise à l'unanimité. Alors que la mise en œuvre ne suscitait pas de contestation, c'est le financement de la 13e rente AVS qui est à présent un grand sujet de discussion. Cela sera le thème dominant dans le domaine de la sécurité sociale au cours des prochaines années. Cela est dû non seulement au changement démographique, qui exerce une pression croissante, mais aussi aux dépenses supplémentaires liées à la 13e rente AVS. Parallèlement, l'initiative du Centre concernant la suppression du plafonnement des rentes pour les couples se profile à l'horizon, ce qui pourrait entraîner d'autres dépenses supplémentaires. Il faut veiller à ce qu'aucune autre initiative dans le domaine de la prévoyance vieillesse ne soit acceptée sans que le financement soit également clarifié.

9. Politique d'asile au centre des débats

Lors de la session extraordinaire « Asile et Souveraineté », le débat sur une politique d'asile plus stricte s'est intensifié. L'accent a été mis sur une gestion cohérente de l'asile, des mesures robustes pour la sécurité des frontières et des règles clairement définies concernant le regroupement familial. Le PLR a soutenu la plupart des initiatives – à l'exception de la motion demandant une surveillance généralisée des frontières nationales.

Avec 127 voix, une motion propre au groupe parlementaire a également été adoptée. Elle charge le gouvernement fédéral de développer des mesures ciblées pour réduire les obstacles logistiques dans l'exécution des renvois et soulager les cantons fortement touchés par l'ajout de personnel et de ressources financières. L'objectif est de rendre le processus de retour plus efficace et de renforcer durablement la coopération entre la Confédération et les cantons.

Ces décisions soulignent notre engagement pour un système d'asile équilibré et respectueux de l'État de droit – un système qui garantit la protection de nos frontières, améliore la sécurité de la politique d'asile et préserve en même temps les droits constitutionnels garantis et la crédibilité internationale de la Suisse.

10. Imposition individuelle : le centre-gauche défigure le projet

Lors de la discussion sur l'imposition individuelle, un mot est revenu fréquemment, un mot rarement entendu au Conseil des États : Révolution ! C'est précisément la politique fiscale qui a suscité beaucoup de passions. Les parlementaires n'ont pas manqué de faire des comparaisons frappantes. De la Révolution française à l'Union soviétique, de nombreuses anecdotes historiques ont été évoquées. Pour le dire plus simplement, le président du Conseil des États - et du parti - Thierry Burkart a résumé la situation comme suit : l'imposition individuelle est « une exigence sociopolitique, fiscale et économique ».

Il est certes réjouissant que le Conseil des États ait adopté le projet de loi. Cependant, le cadeau est empoisonné : le centre-gauche a imposé, sur le dos des femmes, des taxes bien plus élevées. Les citoyennes et citoyens devraient, par rapport à la proposition du gouvernement, payer plusieurs centaines de millions de francs de plus. Au conseil national de corriger le tir à présent.

11. Encensement pour la commission d'enquête parlementaire sur les banques

Les conseils des États et National ont adopté toutes les propositions de la commission d'enquête parlementaire (CEP). Le PLR a également soutenu ces propositions. Les recommandations de la CEP sont en ligne avec les exigences que le PLR avait déjà formulées au début de la crise du Crédit Suisse. Nous voulons un système financier stable – un système qui serve les citoyennes et les citoyens et qui ne devienne pas une menace pour notre économie. Cela signifie que le secteur bancaire doit être sécurisé, mais les contribuables doivent aussi être protégés. Et comme l'a exprimé la conseillère nationale membre de la CEP Daniela Schneeberger : « Pour le PLR, il est clair : ceux qui portent des responsabilités doivent pouvoir être tenus responsables. »

12. Le Conseil des États soutient un perturbateur de l'économie

Le Conseil des États a décidé d'examiner la loi sur la vérification des investissements – une décision regrettable du point de vue du PLR. L'introduction d'un contrôle des investissements vise à empêcher les acquisitions d'entreprises nationales par des investisseurs étrangers, lorsque ces acquisitions menacent ou mettent en danger l'ordre public ou la sécurité de la Suisse. À cet effet, le projet de loi prévoit de soumettre les acquisitions d'entreprises nationales à une obligation d'autorisation.

Nous défendons une Suisse ouverte et compétitive, qui ne soit pas encombrée par une bureaucratie inutile et des obstacles à l'investissement. La législation proposée crée de l'incertitude pour les investisseurs étrangers et

menace la position de la Suisse. Le projet de loi retourne maintenant à la commission compétente du Conseil des États. Le PLR s'y battra pour une solution aussi simple et favorable à l'économie que possible.

13. Aucune chance pour l'initiative des Jeunes socialistes sur l'expropriation

Le Conseil national a décidé de recommander au peuple et aux cantons de rejeter l'initiative Jeunes socialistes « pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement » (initiative pour l'avenir), qui réclame une forte imposition des successions. La décision a été claire. Les divers autres contre-projets de gauche n'ont eu aucune chance.

Le PLR a souligné lors des débats combien l'initiative expropriatrice serait nuisible pour la Suisse. L'initiative compliquerait considérablement, voire rendrait impossible, la transmission des entreprises familiales. Une grande partie des personnes concernées quitterait le pays, ce qui entraînerait une diminution des recettes fiscales. Et pour les jeunes entreprises innovantes, la Suisse ne serait plus attractive.

L'initiative passe maintenant au Conseil des États. Il est essentiel que l'initiative soit rapidement soumise au peuple afin d'éviter ses effets nuisibles.

14. Le National refuse le service citoyen obligatoire

Par 166 voix contre 19, le Conseil national a rejeté mercredi l'initiative populaire "Pour une Suisse qui s'engage", qui visait à introduire un service citoyen obligatoire pour tous les jeunes Suisses.

Le PLR a soutenu ce rejet, fidèle à ses valeurs de liberté individuelle et d'efficacité économique. L'initiative, bien que séduisante dans l'idée d'engagement collectif, aurait entraîné des coûts estimés à 5 milliards de francs par an et retiré deux fois plus de personnes du marché du travail.

Le texte soulevait également de nombreuses questions pratiques non résolues concernant la répartition des effectifs entre l'armée, la protection civile et les autres services, ainsi que des risques de dumping salarial dans certains secteurs.

Dans un contexte international tendu, le PLR continuera de privilégier un renforcement ciblé de nos capacités de défense.

15. La lente accélération de la production d'électricité

Le décret d'accélération pour le développement de l'énergie hydraulique, solaire et éolienne indigène a rencontré des obstacles. En raison de divergences importantes entre le Conseil national et le Conseil des États concernant la limitation du droit de recours des associations, la commission compétente du Conseil des États a décidé de réexaminer en profondeur la question. Il s'agit de savoir dans quelle mesure le recours des associations contre les 16 projets hydroélectriques approuvés par le peuple peut être limité. En revanche, les deux chambres se sont mises d'accord sur l'offensive solaire prévue. Le Parlement a décidé de prolonger le dénommé "Solarexpress", c'est-à-dire la construction accélérée et financièrement soutenue de centrales solaires alpines.

16. Interventions du groupe RL

25.3248 Po. Groupe RL *(Orateur : Jacqueline de Quattro).* **Désarmer la police : Quelle est l'évaluation du Conseil fédéral concernant cette initiative de la gauche ?**

Texte :

A l'heure où la criminalité violente et les menaces terroristes augmentent, il est impératif que les forces de l'ordre soient toujours en mesure d'intervenir rapidement et efficacement face à des menaces mortelles pour la population ou pour elles-mêmes.
Or, certains élus de gauche, par exemple à Lausanne, veulent désarmer la police.
Malgré une pétition réunissant plus de 28'000 signatures et une opposition généralisée contre le désarmement de la police, ni le PS ni Les Verts ne se sont, à ce jour, distanciés de cette initiative.
Bien que la police soit de compétence cantonale, nous souhaiterions avoir l'avis du Conseil fédéral sur la question du désarmement de la police.
C'est pourquoi nous prions le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :
1. Comment le Conseil fédéral évalue-t-il la situation sécuritaire intérieure du pays, en particulier au regard des évolutions récentes en matière de criminalité violente et de menaces terroristes ?
2. Quelle est l'évaluation du Conseil fédéral concernant un éventuel désarmement de la police ?
3. Quelles conséquences un désarmement de la police aurait-il sur la capacité et la rapidité d'intervention des forces de l'ordre et sur la sécurité de la population, en particulier en cas de crise ou de menace grave ?

25.3273 Po. Groupe RL *(Orateur : Philippe Nantermod).* **NON à l'interdiction des adoptions internationales !**

Texte :

A la suite de l'annonce du Conseil fédéral du 29 janvier 2025, il est préoccupant que l'interdiction des adoptions internationales souhaitée par le conseiller fédéral Beat Jans ait conduit à un moratoire de fait. Les familles, les institutions et les enfants concernés souffrent déjà de l'incertitude créée par cette annonce du Conseil fédéral. Le PLR critique le fait que cette interdiction généralisée, qui se veut être un instrument pour lutter contre les abus, prive en même temps des milliers d'enfants de l'opportunité d'avoir des parents aimants en Suisse. C'est pourquoi nous prions le Conseil fédéral de bien vouloir répondre rapidement aux questions suivantes :

1. Le Conseil fédéral confirme-t-il que l'annonce d'une interdiction des adoptions internationales entraîne des retards considérables dans le processus d'adoption et a donc aujourd'hui déjà de graves conséquences pour les familles et les enfants concernés ?
2. Quels cas concrets d'abus ou de risques d'abus sont à l'origine de la décision d'interdire à l'avenir les adoptions internationales ? Dans quelle mesure ces cas justifient-ils une interdiction généralisée ?
3. Le Conseil fédéral est-il d'avis qu'une interdiction généralisée est le moyen approprié pour lutter contre les abus ? Quelles mesures alternatives, proportionnées et éthiques pourraient être prises pour prévenir les abus tout en préservant la possibilité des adoptions internationales ?
4. Le Conseil fédéral estime-t-il qu'il aurait été juridiquement possible de lutter de manière ciblée contre les abus dans les procédures d'adoption internationale sans plonger toutes les familles et tous les enfants concernés dans une incertitude juridique ? Quels sont les aspects de droit constitutionnel dans ce contexte ?
5. Existe-t-il des cas comparables dans d'autres pays où des abus dans les procédures d'adoptions internationales ont pu être traités de manière ciblée sans prononcer d'interdiction généralisée ? Dans l'affirmative, quels enseignements le Conseil fédéral tire-t-il de ces exemples pour la situation en Suisse ?

6. Comment le Conseil fédéral compte-t-il procéder à l'avenir pour, d'une part, garantir la protection contre les abus et, d'autre part, assurer que les enfants qui en ont besoin peuvent toujours trouver des parents aimants en Suisse grâce à l'adoption internationale ?

25.3270 Po. Groupe RL *(Orateur : Heinz Theiler).* **Les restrictions d'exportation nuisent à notre industrie de l'armement – quand le Conseil fédéral va-t-il agir ?**

Texte :

En ces jours, nous vivons les changements les plus graves en matière de politique de sécurité depuis l'effondrement de l'Union soviétique. Pour le groupe PLR, il est clair que la sécurité de la Suisse doit à nouveau occuper la première place. L'armée doit retrouver sa capacité de défense aussi rapidement que possible. L'industrie nationale de l'armement joue un rôle particulier à cet égard, car sans industrie de l'armement, il n'y a pas de capacité de défense. Cependant, les besoins propres de l'armée suisse ne sont pas suffisants. Il est donc indispensable que les entreprises suisses d'armement puissent exporter de manière fiable des armes et des munitions à nos partenaires. Les restrictions actuelles à l'exportation placent les producteurs d'armement locaux face à de grands défis et affectent massivement leur compétitivité internationale, leur capacité d'innovation et le maintien du savoir-faire industriel dans le pays. Sans la réautorisation des exportations d'armes suisses entre États démocratiques sous certaines conditions et bien sûr à condition qu'il ne s'agisse pas d'une simple tentative de contournement de notre neutralité, la Suisse se trouve dans une très mauvaise position de départ.

Dès lors, nous demandons au Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes.

- Comment le Conseil fédéral évalue-t-il l'impact des restrictions actuelles d'exportation de matériel de guerre sur nos relations diplomatiques et économiques avec nos plus proches partenaires ?
- Le Conseil fédéral a rejeté la motion Burkart (22.3557) qui aurait aidé l'industrie de l'armement. Cette motion voulait assouplir la réexportation de matériel de guerre suisse tout en respectant la neutralité. Quelles mesures concrètes le Conseil fédéral envisage-t-il désormais de prendre, face à la menace de délocalisation de l'industrie de l'armement à l'étranger, pour sécuriser la production de biens d'armement en Suisse ? Et quelles mesures le Conseil fédéral prend-il pour préserver le savoir-faire de la production industrielle et technique dans le domaine de l'armement en Suisse ?
- Quelles sont les conséquences économiques (emplois, innovation, expertise) des restrictions actuelles sur l'industrie suisse de l'armement ?